

République Française  
Département Loiret  
**Commune de Commune de Boisseaux**

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du dix-sept Septembre deux mil dix neuf**

L'an deux mil dix-neuf et le dix-sept Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence du Maire, CHOFFY Patrick.

**Présents** : M. CHOFFY Patrick, Maire, Mmes : LAVANNE Faosat, LEBLOND Valérie, MM : AUDINELLE Eric, DRAPPIER Ludovic, MARTIN Englebert, MORCHOISNE Laurent

**Excusé(s)** : M. PLENOIS Benjamin

**Absent(s) ayant donné procuration** : Mmes : MENAGER Véronique à Mme LEBLOND Valérie, VALLEY Viviane à M. AUDINELLE Eric

**A été nommée secrétaire** : M. DRAPPIER Ludovic

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 7

**Date de la convocation** : 13/09/2019 ; **Date d'affichage** : 13/09/2019

**Acte rendu exécutoire** : Après dépôt en Sous-Préfecture le 19/09/2019 et publication ou notification du 19/09/2019.

**Début de séance 20h ; levée de séance 21h10.**

---

#### **SOMMAIRE**

- MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS - SUPPRESSION POSTE ADJOINT TECHNIQUE 25H ET CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS PLEIN 35H
- APPROBATION RAPPORT CLECT DU 10-09-2019 - TRANSFERT COMPETENCE MISSION LOCALE
- APPROBATION RAPPORT CLECT DU 10-09-2019 - TRANSFERT COMPETENCE MJC
- APPROBATION RAPPORT CLECT DU 10-09-2019 - TRANSFERT COMPETENCE FOURRIERE ANIMALE
- ABROGATION DE LA DELIBERATION 2019\_20 FIXANT LE TARIF DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

---

#### **--DÉLIBÉRATIONS--**

##### **2019-29 - MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS - SUPPRESSION POSTE ADJOINT TECHNIQUE 25H ET CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS PLEIN 35H**

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet.  
Le Maire a proposé à l'assemblée,

- La suppression d'un poste d'*adjoint technique*, permanent à temps non complet à raison de 25/35ème
- La création d'un poste d'adjoint technique territorial, permanent à temps complet (35 heures).

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**DECIDE d'adopter** la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

**2019-30 - APPROBATION RAPPORT CLECT DU 10-09-2019 - TRANSFERT COMPETENCE MISSION LOCALE**

Vu le rapport de la CLECT en date du 10 Septembre 2019,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré**

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT en date du 10 septembre 2019 relatif à la prise en charge des contributions à la Mission Locale du Pithiverais en lieu et place des communes.
- **NOTIFIE** cette décision à M. Le Président de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

**2019-31 - APPROBATION RAPPORT CLECT DU 10-09-2019 - TRANSFERT COMPETENCE MJC**

Vu le rapport de la CLECT en date du 10 Septembre 2019,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré**

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT en date du 10 septembre 2019 relatif à la modification du transfert de charges de la compétence MJC ;
- **NOTIFIE** cette décision à M. Le Président de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret ;

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

**2019-32 - APPROBATION RAPPORT CLECT DU 10-09-2019 - TRANSFERT COMPETENCE FOURRIERE ANIMALE**

Vu le rapport de la CLECT en date du 10 Septembre 2019,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré**

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT en date du 10 septembre 2019 relatif au transfert de la Fourrière Animale au 1<sup>er</sup> Janvier 2020.
- **NOTIFIE** cette décision à M. Le Président de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret ;

A la majorité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 2)

**2019-33 - ABROGATION DE LA DELIBERATION 2019 20 FIXANT LE TARIF DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT**

Après mures réflexions, il s'avère que la date indiquée, à savoir le 1er novembre 2019, pour la mise en place n'est pas judicieux d'un point de vue comptable. Il vaut mieux mettre cette hausse en application au 1er janvier 2020, pour être sur une année entière de facturation.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
DECIDE**

de fixer le prix de la redevance d'assainissement, comme suit :

- Abonnement annuel .....33 € hors taxes.
- Prix / m3 d'eau.....0,75 € hors taxes.

de fixer la date d'application de ces tarifs au 1er janvier 2020

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

**--INFORMATIONS / DÉBAT--**

Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement : Mr le Maire informe le Conseil que le montant perçu cette année a été de 25 416 € pour une ligne budgétaire de 20 000 €.

Réunion PLUI : Mr le Maire informe le Conseil qu'une réunion de concertation concernant le diagnostic du PLUI aura lieu le 1er octobre à 19h à la salle polyvalente de Bazoches les Gallerandes.

-- *affichage*--

Etude d'urbanisme du bourg : Mr le Maire informe le Conseil que le dossier est en ligne sur la plateforme AWS depuis le 2 septembre. La date butoir pour déposer les dossiers est fixée au 4 novembre.

DSP gaz : le dossier est en cours. Il faut attendre l'avis du CT du CDG45 pour lancer officiellement l'étude qui sera faite par AE Conseil.

Curage station : Le curage a été fait fin août.

Groupe Scolaire des 4 Vents : l'arrêté d'ouverture a été fait après le passage de la commission de sécurité.

Ancienne école du bourg : le bâtiment est assuré par la commune depuis le 1er septembre. Sur une interrogation de Ludovic DRAPPIER pour y installer le marché de Noël le 1er décembre prochain, Mr le Maire lui informe qu'il n'y aura aucun problème à ce sujet. Il indique en outre que le bâtiment préfabriqué situé derrière l'école est toujours propriété de la CCPNL qui va le faire démonter.

Eric AUDINELLE signale que le container à verres est plus que plein et qu'il devrait être vidé rapidement. Mr le Maire lui indique que le prestataire a été prévenu plusieurs fois ; un nouvel appel sera fait.

En mairie, le 23/09/2019  
Le Maire  
Patrick CHOFFY